

Mon PROJET RENOV

Tout pour améliorer le confort de *mon* logement



Mon PROJET RENOV Copropriété BBC

Mission de maîtrise d'œuvre BBC

Phase étude

BORDEREAU D'ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Nom de la copropriété :

Adresse de la copropriété :

N° de la voie

Type et nom de la voie

Code postal

Commune

Nom du Bureau d'études :

En remplissant ce bordereau, l'auditeur s'engage à ce que sa proposition réponde à chacune des prestations listées.

La liste des prestations exigées ci-après est présentée de manière synthétique, le maître d'œuvre s'engage à prendre connaissance de la notice technique qui accompagne ce bordereau et qui explicite certaines exigences.

PRÉ-REQUIS

Le MOE s'engage à proposer et étudier, selon les critères du présent dispositif un programme de travaux permettant d'atteindre le niveau BBC Rénovation, sur la base d'un audit ou de sa propre expérience professionnelle.

Cas particulier d'une copropriété composée de plusieurs bâtiments : la mission de maîtrise d'œuvre devra détailler les études par bâtiment concerné.

LISTE DES PRESTATIONS (Cf. notice technique d'accompagnement pour détails)	COCHER SI L'OFFRE RÉPOND AUX EXIGENCES	Commentaires
CERTIFICATION BBC		
Le programme de travaux BBC doit viser l'atteinte du label BBC Effinergie Rénovation (Bâtiment Basse Consommation), ou Effinergie Rénovation pour les bâtiments achevés avant 1948 ou si le niveau de performance « BBC rénovation » n'est pas atteignable, par dérogation, un scénario HPE ou équivalent (CEP inférieur à 150 kwhep/m ² .an) au cas où : chauffage et/ou eau chaude sanitaire électrique isolation thermique par l'extérieur impossible (techniquement ou réglementairement)		
Le maître d'œuvre s'engage à répondre aux exigences du processus de certification choisi par le syndicat des copropriétaires		
En option : le maître d'œuvre peut, par délégation, accompagner le syndicat des copropriétaires dans la sélection d'un organisme certificateur		
CONTENU GÉNÉRAL DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE		
La mission du maître d'œuvre s'appuiera sur le décret n° 93.1268 du 29/11/1993 et l'arrêté du 21/12/1993		
En complément, l'analyse comprend les prestations complémentaires suivantes :		
* Production d'une analyse architecturale, énergétique et technique du bâti existant sauf si audit Mon Projet Renov déjà réalisé		
* Définition et étude d'un programme de travaux nécessaires à la conservation du bâtiment (scénario 0)		
* Définition d'un programme de travaux permettant l'atteinte de 35 % d'économies d'énergie		
* Définition et étude d'un programme de travaux BBC		
* Définition d'un plan de financement des travaux BBC		
* Le programme de travaux intègre systématiquement le chiffrage et la commande groupée pour le renouvellement des fenêtres restant en simple vitrage		
* Chiffrage des économies d'énergie selon la méthode réglementaire (THCE-ex) et au moyen d'une simulation thermique dite non conventionnelle		
EXIGENCES SPÉCIFIQUES TECHNIQUES DE LA MISSION		
En cas de potentiel solaire de la toiture, le maître d'œuvre produira ou fera réaliser une étude de faisabilité d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques par un bureau d'études RGE spécialiste ou équivalent		
Le maître d'œuvre étudiera et procédera au chiffrage d'une variante pour l'utilisation de matériaux biosourcés sur les postes « Isolation des parois opaques » du programme de rénovation proposé, sauf incompatibilité technique		
Le traitement de la problématique du confort d'été		
Le confort acoustique sera pris en compte (bouches acoustiques, choix des matériaux, mise en œuvre des équipements)		
Si cela n'a pas été réalisé en phase audit, le maître d'œuvre devra réaliser :		
* l'étude des travaux de désembouage		
* l'étude les travaux d'équilibrage des réseaux		
* l'étude des travaux de ventilation		
* l'étude de la possibilité de raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU), si la copropriété est située dans un périmètre éligible		
* l'étude de l'accessibilité des locaux communs, au regard des obligations réglementaires et légales		
* l'étude de l'opportunité de valorisation foncière au regard du PLUm		
VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA MISSION		
Avant la présentation du projet au conseil syndical, le maître d'œuvre consultera l'ABF et les services d'urbanisme pour vérifier sa compatibilité avec les règles		
Le maître d'œuvre devra préparer et effectuer les démarches administratives (étude de faisabilité urbanistique, permis de construire PC, déclarations préalables DP,...) et fournir les éléments nécessaires au traitement de situations particulières (droit de surplomb ou de passage...)		
Les certificats d'économie d'énergie CEE seront négociés en amont du vote des travaux		
Tous les éléments nécessaires à l'obtention des aides mobilisables par la copropriété seront fournis (caractéristiques techniques, devis détaillé séparant matériel et main-d'œuvre, TVA détaillée avec demande de rescrit en cas de doute sur le taux applicable)		

LISTE DES PRESTATIONS (Cf. notice technique d'accompagnement pour détails)	COCHER SI L'OFFRE RÉPOND AUX EXIGENCES	Commentaires
PÉDAGOGIE / CONCERTATION / RESTITUTION		
Le maître d'œuvre s'engage :		
* à participer à une réunion de lancement de l'étude, en présence du syndic, du conseil syndical et de Nantes Métropole : recueil des attentes, définition des rôles de chacun, calendrier...		
* à faire valider le projet de travaux par le conseil syndical, avant la phase de consultation des entreprises, en présence du syndic et, le cas échéant, de Nantes Métropole		
* à présenter le Rapport d'Analyse des Offres auprès du syndic et du conseil syndical, en préparation de la réunion d'information		
* à présenter à l'ensemble des copropriétaires, en réunion d'information, le projet de travaux et le plan de financement associé		
* à présenter à l'ensemble des copropriétaires, en Assemblée Générale, le projet de travaux et le plan de financement associé		
COMMUNICATION		
Les logos de Nantes Métropole / Mon Projet Rénov seront présents sur tous les documents produits dans le cadre de l'étude		
LIVRABLES		
Ensemble des projets de travaux (un scénario 0 + scénario BBC + scénario intermédiaire avec 35 % d'économie d'énergie)		
Devis		
Rapport d'analyse des offres		
Tableau synthétique pour chaque scénario de travaux		
Certificat à la conception délivré par l'organisme certificateur		
Compte-rendus de réunions/ Présentations lors des réunions		
Diaporama de présentation du projet de travaux et autres documents produits dans le cadre de l'étude		
OPTION		
Étude de la mise en place d'une clause de performance énergétique / de garantie de performance énergétique dans le contrat d'exploitation post-travaux		

Durée de la mission :

DATE le: [] [] / [] [] / [] [] [] [] SIGNATURE + TAMPON DE L'ENTREPRISE :	COÛT MISSION MOE - Phase étude -
	€ HT
	€ TTC
	ESTIMATION COÛT DE LA CERTIFICATION BBC - Phase étude MOE -
	€ HT
	€ TTC

Ce bordereau ne se substitue pas à un devis argumenté et détaillé.